



ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE

CONSEIL EXECUTIF
Cent cinquième session
Point 5 de l'ordre du jour

EB105/15 Add.2
26 janvier 2000

Collaboration au sein du système des Nations Unies et avec d'autres organisations intergouvernementales

Suite donnée aux conférences internationales

1. Le présent additif donne des détails sur le rôle de l'OMS dans la suite donnée aux conférences internationales.

SUITE DONNEE A LA QUATRIEME CONFERENCE MONDIALE SUR LES FEMMES – BEIJING +5

2. La Déclaration et le Programme d'action de Beijing, qui ont été adoptés par consensus en 1995, reflètent la volonté de la communauté internationale de promouvoir les femmes. Un plan d'action de cinq ans a été arrêté pour donner aux femmes les moyens sociaux, économiques et politiques voulus, améliorer leur santé, perfectionner leur éducation et appuyer leurs droits matrimoniaux et génésiques. Le Programme d'action définit des cibles à atteindre, en engageant les nations à prendre des mesures dans des domaines tels que la santé, l'éducation et la législation.

3. Beijing +5, intitulé « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle », sera l'objet d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies (5-9 juin 2000). Cette session évaluera les progrès accomplis depuis la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes de 1995 (Beijing, 1995). Elle sera axée sur des exemples de bonnes pratiques, des actions positives, des enseignements tirés, les obstacles rencontrés, et les principaux défis à relever, et identifiera les nouvelles mesures et initiatives à prendre pour réaliser l'égalité entre les sexes (résolution 53/120 de l'Assemblée générale). Il est prévu que des chefs d'Etat, des gouvernements et des organisations internationales y participent.

4. La Commission de la Condition de la Femme, agissant en tant que comité préparatoire, publiera une déclaration politique à sa session extraordinaire afin d'accélérer la mise en oeuvre de mesures liées aux principaux domaines critiques identifiés dans le Programme d'action de Beijing.

5. En ce qui concerne la santé, la Commission de la Condition de la Femme a examiné, à sa quarante-troisième session (1^{er}-19 mars 1999, New York), dans le Programme d'action, les cinq objectifs stratégiques énoncés dans la section C : Les femmes et la santé, et a recommandé l'accélération de leur réalisation. Ces objectifs consistent :

- à élargir l'accès des femmes, tout au long de leur vie, à des soins de santé, à l'information et à des services connexes adaptés, abordables et de bonne qualité ;
- à renforcer les programmes de prévention propres à améliorer la santé des femmes ;
- à lancer des initiatives tenant compte des besoins des femmes face aux maladies sexuellement transmissibles, au VIH/SIDA et aux autres problèmes de santé se rapportant à la sexualité et à la procréation ;
- à promouvoir la recherche et à diffuser des informations sur la santé des femmes ;
- à augmenter les ressources consacrées à la santé des femmes et à suivre et évaluer la situation dans ce domaine.

6. La Commission de la Condition de la Femme a également reconfirmé les cibles identifiées dans le Programme d'action et recommandé que l'on s'efforce de les atteindre plus rapidement.

7. Les thèmes relatifs à la santé des femmes, qui ont été mis en évidence dans un projet de résolution dont le Conseil économique et social recommandera l'adoption à l'Assemblée générale en juin 2000 et seront probablement les sujets retenus, sont les suivants :

- soins maternels et soins obstétricaux essentiels, y compris les soins d'urgence ;
- élimination de la violence sexuelle à l'encontre des femmes et des filles ;
- élimination de la stigmatisation et de l'exclusion sociale liée aux maladies infectieuses ;
- accès à des services de santé préventifs et curatifs et fourniture d'un conseil et d'un traitement adéquats des troubles mentaux pour les femmes et les filles ;
- recherche sur les différences entre les deux sexes pour ce qui est des causes et des conséquences de l'usage et de l'abus des drogues, y compris les stupéfiants et l'alcool ;
- mesures prises dans le domaine de l'hygiène professionnelle et environnementale destinées à protéger les femmes travaillant aussi bien dans tous les secteurs qu'au foyer ; et
- incorporation de la sexospécificité dans les programmes d'enseignement et la formation de tous les dispensateurs de services et de soins de santé, et parti tiré des possibilités offertes par la réforme et le développement du secteur de la santé pour intégrer systématiquement l'analyse des problèmes propres à chaque sexe dans les politiques et programmes de santé.

8. L'OMS a joué un rôle essentiel de par son apport technique sur le sujet des femmes et de la santé à la Quatrième Conférence mondiale sur les femmes (Beijing, 1995) et, par la suite, lors de l'examen, par la Commission de la Condition de la Femme, de la section « Les femmes et la santé » du Programme d'action de Beijing.

9. L'OMS a publié un rapport complet (*Beijing platform for action: a review of WHO's activities* (en rapport avec la section « Les femmes et la santé »), 1999) sur les progrès accomplis à ce jour par l'Organisation dans la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing. Elle a élaboré un grand nombre

de directives techniques relatives à la santé des femmes visant à rendre les systèmes et services de santé plus équitables, plus accessibles et plus abordables pour les populations qui en ont besoin. L'Organisation a également aidé à définir les problèmes en matière de soins de santé et les obstacles auxquels sont confrontés les systèmes de santé en utilisant des outils et instruments d'évaluation pour la fixation des priorités. Ces matériels seront mis à disposition lors des manifestations qui auront lieu à l'occasion de la session extraordinaire Beijing +5.

10. A titre de contribution essentielle à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, le Secrétariat de l'ONU a publié un questionnaire sur la mise en oeuvre des objectifs définis dans le Programme d'action de Beijing. L'OMS est chargée d'analyser les réponses des Etats Membres concernant la section « Les femmes et la santé ». Cet examen devrait aider à repérer les lacunes dans la mise en oeuvre des politiques et des programmes visant à améliorer la santé des femmes.

11. L'OMS a adopté une politique concernant la parité hommes-femmes pour veiller à ce que ses politiques, programmes et projets comportent une analyse des questions sexospécifiques.

12. Le Programme d'action repose sur une approche tenant compte de la totalité du cycle biologique, qui suppose la mise en place de mesures destinées à répondre aux besoins des femmes depuis la petite enfance jusqu'à la vieillesse, l'enfance étant considérée comme une étape décisive. L'OMS est en train d'élaborer une politique globale qui définira le programme d'action pour la santé de la femme et la contribution de l'Organisation, et servira à long terme d'outil de sensibilisation et d'outil programmatique majeur.

SUIVI DU SOMMET MONDIAL POUR LE DEVELOPPEMENT SOCIAL – COPENHAGUE +5

13. Dans le cadre du suivi du Sommet mondial pour le développement social (Copenhague, 1995), l'Assemblée générale des Nations Unies tiendra une session extraordinaire à Genève du 26 au 30 juin 2000. Baptisée « Sommet mondial pour le développement social et au-delà : le développement social pour tous à l'heure de la mondialisation », cette première Assemblée générale depuis 1945 à se tenir ailleurs qu'à New York doit donner une nouvelle dynamique au programme d'action pour le développement social.

14. Cinq ans après le Sommet social de Copenhague, les progrès accomplis dans la mise en oeuvre des engagements pris sont considérés comme décevants. Toutefois, on a observé une évolution sensible en faveur d'un consensus international sur le développement humain, avec la reconnaissance, notamment, de la place centrale de la santé – à la fois élément décisif du développement, retombée du développement qui doit être sciemment recherchée, et droit fondamental de la personne humaine. Il semble que les gouvernements et les organismes des Nations Unies prennent chaque jour davantage conscience des possibilités offertes par Copenhague +5 pour éliminer les obstacles restants et ouvrir la voie à une nouvelle politique du développement plus éclairée.

15. La santé et l'éducation seront vraisemblablement des sujets clés qui relèvent des thèmes centraux d'éradication de la pauvreté, promotion du plein emploi et création d'un environnement propice au développement.

16. Les résultats escomptés sont les suivants : une déclaration politique, un bilan des progrès accomplis depuis 1995, et un accord sur un petit nombre de nouvelles initiatives destinées à accélérer le développement social. Cet accord en sera à l'évidence le résultat essentiel.
17. Les autorités suisses et genevoises accueilleront la session extraordinaire et parraineront également le Forum Genève 2000 (« Genève 2000 : la prochaine étape du développement social ») qui rassemblera des représentants de la société civile pour un dialogue parallèle mais connexe.
18. Selon la Déclaration et Programme d'action de Copenhague sur le développement social, la responsabilité de la santé incombe aux services sociaux de base. Cette perception de la santé sous-estime l'importance d'un meilleur état de santé des populations pour le développement et les possibilités offertes par de nombreux secteurs pour améliorer la santé des pauvres. Un meilleur état de santé n'est pas que le résultat de l'action des services de santé, il constitue un capital social et humain et contribue donc ainsi au développement de moyens de subsistance durables et au développement humain.
19. Si l'on reconnaît qu'un bon état de santé est un atout essentiel pour les plus pauvres, alors Copenhague +5 permettra de définir une nouvelle politique du développement plus efficace pour l'avenir. L'OMS a proposé que la session extraordinaire recommande l'adoption d'une stratégie commune à tous les acteurs du processus de développement, fondée sur la protection et l'amélioration de l'état de santé des populations pauvres et vulnérables.
20. Les Présidents du Comité préparatoire et de la Commission du Développement social des Nations Unies sont attachés à promouvoir cette place centrale de la santé lors du Sommet Copenhague +5.
21. L'OMS organisera en février 2000 à l'intention des gouvernements un séminaire d'orientation de deux jours portant sur la contribution de la santé à la réduction de la pauvreté.

= = =